

2016 DFA 39 - Compte administratif d'investissement et de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'exercice 2016.

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Le rapport financier consolide les comptes administratifs de la Ville et du Département et a pour but d'examiner les résultats de la gestion 2016 au regard de l'ensemble des crédits ouverts en 2016 et de comparer la gestion 2016 à la gestion 2015.

Le rapport financier présente par ailleurs, dans le détail, le budget qui a été alloué à chaque politique publique au cours de l'année passée. Ce rapport a pour but de garantir la transparence et l'accessibilité de l'information sur les dépenses et les recettes de la collectivité, en fonctionnement et en investissement.

I. Résultats comptables

A/ Le résultat comptable de la section d'investissement

Au cours de l'exercice 2016 les dépenses et les recettes d'investissement se sont donc exécutées de la manière suivante :

Mandats.....	2 547 242 211,17 €
Titres de recettes.....	2 264 060 448,39 €
Déficit de l'exercice 2016.....	-283 181 762,78 €

L'excédent cumulé à la clôture de l'exercice 2016 se présente donc comme suit :

Résultat au 31 décembre 2015 (excédent).....	186 649 122,93 €
Déficit propre à l'exercice 2016.....	-283 181 762,78 €
Reprise du résultat du SIPS.....	-224 436,86 €

Résultat cumulé au 31/12/2016 (déficit).....-96 757 076,71 €

Ce déficit fera l'objet, après le vote par votre assemblée du compte administratif et de l'affectation du résultat, d'une reprise au budget supplémentaire de l'exercice 2017.

Au final, le déficit de la section d'investissement, d'un montant de 96 757 076,71€, et les restes à réaliser, d'un montant de 31 029 204,62 €, constituent un besoin de financement de 127 786 281,33 €.

C'est pourquoi, après constatation de l'excédent de recettes sur les dépenses de fonctionnement au résultat du compte, il sera proposé d'enregistrer un crédit de 127 786 281,33€ à la section d'investissement pour couvrir le besoin de financement de ladite section.

B/ Le résultat comptable de la section de fonctionnement

Au cours de l'exercice 2016, les dépenses et les recettes de fonctionnement se sont exécutées de la manière suivante :

Mandats.....5 536 587 866,86 €

Titres de recettes.....5 747 625 363,54 €

Excédent de l'exercice 2016.....211 037 496,68 €

Le résultat reporté de l'exercice 2015 (après affectation à la section d'investissement) s'élevait à 60 363 782,96€. Le résultat cumulé à la clôture de l'exercice 2016 se présente donc comme suit :

Résultat reporté de 2015.....60 363 782,96 €

Résultat propre de l'exercice 2016 (excédent).....211 037 496,68 €

Intégration du résultat du SIPS.....224 436,86 €

Résultat cumulé au 31 décembre 2016 (excédent de recettes).....271 625 716,50 €

Il s'agit d'un résultat brut pour lequel il convient de décider d'une affectation. Je vous propose donc de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (127 786 281,33 €).

Après affectation à la section d'investissement, l'excédent d'un montant de 143 839 435,17 M€ est reporté en recettes de la section de fonctionnement (compte R002).

II. Exécution des dépenses et des recettes des sections d'investissement et de fonctionnement

Concernant l'exécution de la section d'investissement :

- les recettes réelles ont été recouvrées à hauteur de 87 % (98 % après intégration des produits de cession des immobilisations constatés en fonctionnement, soit 167 831 931,88€) ;
- le taux de consommation des crédits réels atteint 87% des crédits ouverts ;
- sur les opérations d'ordre (chapitres 040 et 041), les titres émis s'élèvent à 870,80M€ et les mandatements à 795,83M€ ;
- le résultat brut de l'exercice 2016 – incluant opérations réelles et les opérations d'ordre des chapitres 040 et 041 – est un déficit de -283,18M€.

Concernant l'exécution de la section de fonctionnement :

- les recettes réelles (hors opérations d'ordre, cessions et résultat antérieur) ont été recouvrées à hauteur de 98 % ;
- le taux de consommation des crédits (hors opérations d'ordre et virement à la section d'investissement) atteint 96 % des crédits ouverts ;
- sur les opérations d'ordre (chapitre 042), les titres émis s'élèvent à 419,75 M€ et les mandatements à 494,71M€ ;
- le résultat brut de l'exercice 2016 – incluant opérations réelles et d'ordre se solde par un excédent de 211,04M€.

Le rapport financier consolide les comptes administratifs de la Ville et du Département et a pour but d'examiner les résultats de la gestion 2016 au regard de l'ensemble des crédits ouverts en 2016 et de comparer la gestion 2016 à la gestion 2015.

III. Opérations d'ordre non budgétaires effectuées par le comptable public et corrigeant la balance au 31 décembre 2016

Les comptes mentionnés ci-dessous ont été mouvementés par opération d'ordre non budgétaire :

Compte 1021 : Débit 14 210 240,73 € et Crédit 2 206 481,95 € et il s'agit principalement :

- de la régularisation du solde de l'avance OPAC-PARIS HABITAT pour 12 218 087,67 € (en débit) ;
- du boni de liquidation de l'Atelier des Beaux-Arts pour 1 640 641,56 € (en débit) et 2 206 481,95 € (en crédit) ;
- de l'intégration de l'actif et du passif du SIPS pour 311 200,10 € (en crédit).

Compte 1068 : Débit 70 386 775,69 € et Crédit 99 745 088,45 € et il s'agit principalement :

- de la régularisation des comptes 21531 et 21532 à transférer vers les comptes 21538 et 2158 pour 50 559 009,99 € (en débit) et 50 517 388,99 € (en crédit) ;
- de la régularisation comptable des subventions transférables versées entre 2013 et 2014 pour 40 640 239,80 € (en crédit) ;
- de la régularisation de la provision pour dépréciation des titres de participation de la SEMAVIP pour 15 511 870 € (en débit) et de la Parisienne de Photographie pour 847 684 € (en débit) ;

- de la régularisation des travaux d'office relatifs à l'insalubrité pour 2 937 731,27 € (en débit) et 440 904,17 € (en crédit) ;
- de l'intégration des biens des équipements sportifs sur l'île de Puteaux pour 8 146 555,49 € (en crédit) ;

Compte 110 : Crédit 224 436,86 € et il s'agit du résultat du SIPS transféré dans le budget de la Ville.

Les mouvements retracés dans les opérations d'ordre non budgétaires sont sans impact sur l'exécution de l'exercice 2016.

Tels sont les commentaires qu'appelle de ma part le compte administratif d'investissement et de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'exercice 2016.

Vous trouverez en annexe les résultats par chapitre de vote ainsi qu'une présentation croisée par fonction.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil municipal

COMPTE ADMINISTRATIF

De la Ville de PARIS

De l'exercice 2016

2017 DFA 39

PROJETS DE DELIBERATIONS ET ANNEXES

**PROJET DE DÉLIBÉRATION N°1
2017 DFA 39 1^{er}**

**Approbation du compte administratif général d'investissement de la Ville de
Paris pour l'exercice 2016**

Le Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil
Municipal

Vu la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son article 44 ;

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment deuxième partie, Livre III « Finances communales », Titre 1^{er} « Budgets et comptes », chapitre II « adoption du budget », articles L2312-2 et L2312-3 ;

Vu la délibération du 24 mars 1997 optant pour le vote par nature ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Vu les budgets primitif et supplémentaire ainsi que la décision modificative de l'exercice 2015 délibérés par le Conseil de Paris lors des séances des 14, 15 et 16 décembre 2015, 13 et 14 juin, 7, 8 et 9 novembre 2016 ;

Vu le compte général des recettes et des dépenses de la Ville de Paris pour 2016 ;

Vu le projet de délibération en date du _____ par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'adopter le compte administratif d'investissement de la Ville de Paris pour l'exercice 2016 ;

Sur le rapport présenté par M. Julien BARGETON, au nom de la 1^{ère} Commission,

DÉLIBÈRE

Article 1^{er} :

Le compte administratif général des recettes et des dépenses d'investissement de la Ville de Paris pour l'exercice 2016 est arrêté ainsi qu'il suit :

Titres émis :

Recettes prévues-----	2 891 073 988,93 €
Titres émis-----	2 264 060 448,39 €

Dépenses mandatées :

Crédits ouverts-----	2 891 073 988,93 €
Mandats émis-----	2 547 242 211,17 €

Balance :

Recettes -----2 264 060 448,39 €
Dépenses-----2 547 242 211,17 €

Résultat de l'exercice 2016 (déficit)----- 283 181 762,78 €

Résultat cumulé au 31 décembre 2015 (Excédent)-----+186 649 122,93 €

Reprise du résultat du SIPS----- -224 436,86 €

Résultat cumulé au 31 décembre 2016 (déficit)----- - 96 757 076,71 €

Article 2:

Les opérations d'ordre non budgétaires enregistrées sur l'exercice 2016 ont mouvementé pour partie les comptes 1021 (dotations), 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés) et 110 (report à nouveau) :

- Le compte 1021 est débité de 14 210 540,73 € et crédité de 2 206 481,95 €
- Le compte 1068 est débité de 70 836 775,69 € et crédité de 99 745 088,45 €
- Le compte 110 est crédité de 224 436,86 €

Ces montants modifient la balance au 31 décembre 2016.

**PROJET DE DÉLIBÉRATION N°2
2017 DFA 39 2^{ème}**

**Approbation du compte administratif général
de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'exercice 2016**

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment deuxième partie, le livre III « Finances communales », titre 1^{er} « Budgets et comptes », chapitre II « adoption du budget », articles L.2312-2 et L2312-3 ;

Vu la délibération du 24 mars 1997 optant pour le vote par nature ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Vu les budgets primitif et supplémentaire ainsi que la décision modificative de l'exercice 2015 délibérés par le Conseil de Paris lors des séances des 14, 15 et 16 décembre 2015, 13 et 14 juin, 7, 8 et 9 novembre 2016 ;

Vu le compte général des recettes et des dépenses de la ville de Paris pour 2016 ;

Vu le projet de délibération en date du _____ par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'adopter le compte administratif de fonctionnement de la ville de Paris pour l'exercice 2016 ;

Sur le rapport présenté par M. Julien BARGETON, au nom de la 1^{ère} commission ;

DELIBERE

Article 1^{er} :

Le compte administratif général des recettes et des dépenses de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'exercice 2016 est arrêté ainsi qu'il suit :

Titres émis :

Recettes prévues-----	5 742 109 757,46 €
Titres émis-----	5 747 625 363,54 €

Dépenses mandatées :

Crédits ouverts-----	5 742 109 757,46 €
Mandats émis-----	5 536 587 866,86 €

Balance :

Recettes -----5 747 625 363,54 €

Dépenses-----5 536 587 866,86 €

Résultat de l'exercice 2016 (excédent)-----211 037 496,68 €

Résultat cumulé au 31 décembre 2015 (excédent de recettes après affectation) 60 363 782,96€

Intégration du résultat (SIPS) ----- 224 436,86 €

Résultat cumulé au 31 décembre 2016 (excédent de recettes)-----271 625 716,50 €
--

PROJET DE DELIBERATION N°3

2017 DFA 39 M

**Relatif à l'affectation du résultat de fonctionnement à la section
d'investissement**

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment deuxième partie, le livre III « Finances communales », titre 1^{er} « Budgets et comptes », chapitre II « adoption du budget », articles L.2312-2 et L2312-3 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Vu le résultat de la section de fonctionnement faisant apparaître un résultat cumulé au 31 décembre 2016 excédentaire de 271 625 716,50 € ;

Vu le résultat de la section d'investissement faisant apparaître un résultat cumulé au 31 décembre 2016 déficitaire de 96 757 076,71€ et des restes à réaliser pour un montant de 31 029 204,62 €, soit un besoin de financement total de 127 786 281,33 € ;

DELIBERE

Article 1^{er} : Une somme de 127 786 281,33 € est affectée à la section d'investissement au titre de la reprise des résultats et du financement des restes à réaliser.

Article 2 : L'excédent de la section de fonctionnement, après affectation, est ainsi porté à la somme de 143 839 435,17 € qui sera reprise au budget supplémentaire de l'exercice 2017.

ANNEXES

- Vue d'ensemble
- Présentation croisée par fonction

VILLE DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	COMPTE ADMINISTRATIF
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES		A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL	752 258 471,83	641 883 903,90	51 654 911,45	21 349 356,76	37 370 299,72
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILÉS	2 073 539 830,00	2 054 061 526,00			19 478 304,00
014	ATTÉNUATION DE PRODUITS	487 994 845,00	487 562 472,90			432 372,10
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 750 032 872,36	1 631 730 771,85	76 814,09	174 071,82	118 051 214,60
656	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ÉLUS	3 397 410,00	2 852 460,98			544 949,02
	Total des dépenses de gestion courante	5 067 223 429,19	4 818 091 135,63	51 731 725,54	21 523 428,58	175 877 139,44
66	CHARGES FINANCIÈRES	139 800 861,00	90 233 850,22	42 316 995,48		7 250 015,30
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	44 614 856,27	39 408 054,37	88 439,80	11 394,99	5 106 967,11
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS (1)					
022	DÉPENSES IMPRÉVUES	405 557,00				
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	5 252 044 703,46	4 947 733 040,22	94 137 160,82	21 534 823,57	188 234 121,85
023	VIREMENT À LA SECTION D'INVESTISSEMENT (2)	152 327 486,00				
042	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (2)	337 737 568,00	494 717 665,82			-156 980 097,82
043	OPÉRATIONS D'ORDRE À L'INTÉRIEUR DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (2)					
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	490 065 054,00	494 717 665,82			-156 980 097,82
	TOTAL	5 742 109 757,46	5 442 450 706,04	94 137 160,82	21 534 823,57	31 254 024,03

Pour information (3)						
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1						

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	ATTÉNUATIONS DE CHARGES	6 730 000,00	8 532 436,47			-1 802 436,47
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	314 307 492,00	298 910 833,47			15 396 658,53
73	IMPÔTS ET TAXES	3 821 076 387,00	3 798 475 090,82	7 500 000,00		15 101 296,18
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	622 622 958,00	515 948 074,09	108 366 695,40		-1 691 811,49
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	450 754 891,00	355 960 478,73			94 794 412,27
	Total des recettes de gestion courante	5 215 491 728,00	4 977 826 913,58	115 866 695,40		121 798 119,02
76	PRODUITS FINANCIERS	19 445 440,00	25 463 263,15			-6 017 823,15
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	19 517 233,27	208 719 455,45			-189 202 222,18
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS (1)					
	Total des recettes réelles de fonctionnement	5 254 454 401,27	5 212 009 632,18	115 866 695,40		-73 421 926,31
042	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (2)	427 291 573,23	419 749 035,96			7 542 537,27
043	OPÉRATIONS D'ORDRE À L'INTÉRIEUR DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (2)					
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	427 291 573,23	419 749 035,96			7 542 537,27
	TOTAL	5 681 745 974,50	5 631 758 668,14	115 866 695,40		-65 879 389,04

Pour information (3)						
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		60 363 782,96				

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

VILLE DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	COMPTE ADMINISTRATIF
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES		A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	STOCKS (3)				
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)	29 133 526,77	21 284 449,79	1 079 894,06	6 769 182,92
204	SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT VERSÉES	348 756 228,66	311 943 897,88		36 812 330,78
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	529 332 630,00	496 870 167,73	3 139 624,10	29 322 838,17
22	IMMOBILISATIONS REÇUES EN AFFECTATION (4)				
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	694 784 020,89	588 204 972,18	26 809 686,46	79 769 362,25
	Total des dépenses d'équipement	1 602 006 406,32	1 418 303 487,58	31 029 204,62	152 673 714,12
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	34 373 910,00	34 170 892,00		203 018,00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	280 000,00	54 081,00		225 919,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	289 065 160,00	249 625 995,20		39 439 164,80
18	COMPTE DE LIAISON AFFECTATION (BUDGETS ANNEXES REGIES NON PERSONNALISEES) (BA, régie) (5)				
26	PARTICIPATIONS ET CRÉANCES RATTACHÉES À DES PARTICIPATIONS	3 500 000,00			3 500 000,00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	59 724 000,00	34 874 921,55		24 849 078,45
020	DÉPENSES IMPRÉVUES	710 000,00			
	Total des dépenses financières	387 653 070,00	318 725 889,75		68 217 180,25
45...1	Total des opérations pour compte de tiers (6)	22 335 660,38	14 380 730,16		7 954 930,22
	Total des dépenses réelles d'investissement	2 011 995 136,70	1 751 410 107,49	31 029 204,62	228 845 824,59
040	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (1)	427 291 573,23	419 749 035,96		7 542 537,27
041	OPÉRATIONS PATRIMONIALES (1)	451 787 279,00	376 083 067,72		75 704 211,28
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	879 078 852,23	795 832 103,68		83 246 748,55
	TOTAL	2 891 073 988,93	2 547 242 211,17	31 029 204,62	312 092 573,14
	Pour information (2) D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

VILLE DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	COMPTE ADMINISTRATIF
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES		A3

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	STOCKS (3)				
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	53 468 069,00	53 810 350,31		-342 281,31
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)	1 225 012 312,00	1 120 968 853,27		104 043 458,73
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)		693,97		-693,97
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	20 000 000,00	16 211 351,02		3 788 648,98
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		3 442 500,00		-3 442 500,00
22	IMMOBILISATIONS REÇUES EN AFFECTATION (4)				
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	1 768 330,00	1 618 507,55		149 822,45
	Total des recettes d'équipement	1 300 248 711,00	1 196 052 256,12		104 196 454,88
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (hors 1068)	115 810 000,00	119 261 279,17		-3 451 279,17
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)				
138	Autres subventions d'investissement non transférables				
165	Dépôts et cautionnements reçus	40 000,00	17 964,33		22 035,67
18	COMPTE DE LIAISON AFFECTATION (BUDGETS ANNEXES REGIES NON PERSONNALISEES) (6)				
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS				
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	60 700 710,00	66 607 398,50		-5 906 688,50
024	PRODUITS DES CESSIONS	266 460 000,00			
	Total des recettes financières	443 010 710,00	185 886 642,00		-9 335 932,00
45...2	Total des opérations pour compte de tiers (6)	19 313 112,00	11 320 816,73		7 992 295,27
	Total des recettes réelles d'investissement	1 762 572 533,00	1 393 259 714,85		102 852 818,15
021	Virement de la section de fonctionnement (1)	152 327 486,00			
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (1)	337 737 568,00	494 717 665,82		-156 980 097,82
041	Opérations patrimoniales (1)	451 787 279,00	376 083 067,72		75 704 211,28
	Total des recettes d'ordre d'investissement	941 852 333,00	870 800 733,54		-81 275 886,54
	TOTAL	2 704 424 866,00	2 264 060 448,39		21 576 931,61
	Pour information (2)	186 649 122,93			
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

VILLE DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	COMPTE ADMINISTRATIF
IV - ANNEXES		IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)		A1

Libellés	Non ventilable 01	0 Services généraux des administrations publiques locales	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et Jeunesse
----------	----------------------	--	---	----------------------------------	--------------	------------------------

INVESTISSEMENT

REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)						
Dépenses réelles	234 163 622,82	201 539 455,53	14 645 577,01	98 902 234,99	62 631 241,18	73 293 424,80
Equipements communaux (2)		171 241 147,37	7 116 886,90	65 430 429,52	39 336 796,88	68 209 424,80
Equipements non communaux (c/204 et 45...) (3)		30 253 051,35	7 528 690,11	31 875 171,60	15 213 436,25	4 305 000,00
Opérations financières	234 163 622,82	45 256,81		1 596 633,87	8 081 008,05	779 000,00
Dépenses d'ordre	622 165 572,43	133 367 559,33		219 789,02	22 154,21	307 936,96
Solde d'exécution reporté en N-1						
Total dépenses	856 329 195,25	334 907 014,86	14 645 577,01	99 122 024,01	62 653 395,39	73 601 361,76
Total recettes	1 514 562 562,63	134 878 964,39	1 004 552,68	696 626,19	6 406 032,21	3 060 090,86
Solde d'investissement	-658 233 367,38	200 028 050,47	13 641 024,33	98 425 397,82	56 247 363,18	70 541 270,90

RESTES A REALISER au 31/12 de N

Total RAR dépenses		2 813 116,98	75 325,01	9 559 276,19	819 793,52	10 251 264,66
Total RAR recettes						
SOLDE RAR investissement		2 813 116,98	75 325,01	9 559 276,19	819 793,52	10 251 264,66

FONCTIONNEMENT

REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)						
Total dépenses	805 609 550,65	1 144 271 183,35	73 453 546,74	594 801 275,23	307 414 004,32	206 858 391,13
Total recettes	3 683 397 935,48	191 360 228,32	721 313,25	17 495 821,53	12 961 784,02	100 602 520,85
Solde de fonctionnement	-2 877 788 384,83	952 910 955,03	72 732 233,49	577 305 453,70	294 452 220,30	106 255 870,28

RESTES A REALISER au 31/12 de N

Total RAR dépenses		3 172 192,61	411 424,31	1 640 040,64	540 348,81	1 132 160,26
Total RAR recettes						
SOLDE RAR fonctionnement		3 172 192,61	411 424,31	1 640 040,64	540 348,81	1 132 160,26

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

VILLE DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	COMPTE ADMINISTRATIF
IV - ANNEXES		IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)		A1

5	6	7	8	9	TOTAL
Interventions sociales et santé	Famille	Logement	Aménagement et services urbains, environnement	Action économique	

INVESTISSEMENT

REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)					
1 671 979,54	51 165 507,42	172 751 926,81	809 362 678,59	31 282 458,80	1 751 410 107,49
1 355 484,70	43 013 897,37	4 037 619,81	702 763 371,19	3 854 531,16	1 106 359 589,70
316 494,84	8 151 610,05	168 697 017,76	44 026 395,08	15 957 761,00	326 324 628,04
		17 289,24	62 572 912,32	11 470 166,64	318 725 889,75
			39 749 091,73		795 832 103,68
					0,00
1 671 979,54	51 165 507,42	172 751 926,81	849 111 770,32	31 282 458,80	2 547 242 211,17
125 757,57	2 396 837,27	357 329 732,01	429 180 915,51	1 067 500,00	2 450 709 571,32
1 546 221,97	48 768 670,15	-184 577 805,20	419 930 854,81	30 214 958,80	96 532 639,85

RESTES A REALISER au 31/12 de N					
167 955,03	94 632,60	222 793,07	6 880 699,88	144 347,68	31 029 204,62
					0,00
167 955,03	94 632,60	222 793,07	6 880 699,88	144 347,68	31 029 204,62

FONCTIONNEMENT

REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)					
814 736 020,79	413 331 475,35	28 073 937,93	1 114 245 904,21	33 792 577,16	5 536 587 866,86
320 418,40	232 744 888,75	450 202 606,39	1 093 571 922,09	24 609 707,42	5 807 989 146,50
814 415 602,39	180 586 586,60	-422 128 668,46	20 673 982,12	9 182 869,74	-271 401 279,64

RESTES A REALISER au 31/12 de N					
127 643,64	581 950,60	543 141,17	13 225 110,93	160 810,60	21 534 823,57
					0,00
127 643,64	581 950,60	543 141,17	13 225 110,93	160 810,60	21 534 823,57

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique dirigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R.5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.